



SAINT-MOLF

COMMUNE DE SAINT-MOLF

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL du 15/11/2022

affiché en mairie et mis en ligne sur mairie-saint-molf.fr le 16/11/2022

Cap Atlantique - rapports annuels 2021 eau-assainissement-déchets

présentation en conseil municipal obligatoire mais qui ne donne pas lieu à vote

Ces rapports sont mis à disposition du grand public sur le site internet de Cap Atlantique, un lien est fait sur le site de la mairie.

Cap Atlantique - attributions de compensation définitives 2022 *unanimité*

Fonctionnement : attribution de compensation définitive versée à la commune par Cap Atlantique : 54 265 € (attribution positive)

Investissement : attribution de compensation définitive versée par la commune à Cap Atlantique : 19 940 € (attribution négative)

Adhésion de la commune à des organismes extérieurs : mise à jour

Adhésion de la commune à l'éco-organisme Alcome *unanimité*

Soutien financier auprès des communes qui s'engagent dans la réduction de la présence des mégots dans les espaces publics, qui représentent un vrai enjeu car source de risque important de pollution des eaux.

Fin d'adhésion à l'Andes - association nationale des élus en charge du sport *unanimité*

Adhésion via Cap Atlantique désormais :

→ La commune ne paiera plus la cotisation annuelle de 113 €

→ la commune perd son droit de vote à l'assemblée générale mais conserve ses accès aux documents, formations et ressources en ligne.

Fiscalité de l'urbanisme : exonération partielle de taxe d'aménagement pour les constructions de moins de 20 m² à compter de 2024 *unanimité*

Exonération de 60 % de la part communale pour la catégorie "abris de jardin, serres de jardin destinées à un usage non professionnel dont la surface est inférieure ou égale à 20 mètres carrés, pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable", à compter du 01/01/2024.

Attribution du marché d'assurances risques statutaires *unanimité*

Autorisation du Maire à signer le marché d'assurances pour le personnel communal avec SOFAXIS - MIC INSURANCE COMPANY - SHAM

Déléguées de Saint-Molf auprès du syndicat de la fourrière pour animaux *unanimité*

Désignation de Corinne LEPELTIER, auparavant suppléante, comme titulaire, et Sophie DE GOYS devient suppléante. Pascale GAY reste titulaire.